



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 25 septembre 2013

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	Ouverture de la séance à 19 h 35.	
Résolution #CÉ 13/14 – 01	2-	Secrétariat et présences, présentation des membres	Constat
		<p>a) Présences et quorum</p> <p>Sont présents(es) :</p> <p>Sylvie Hébert, directrice Lucie Durivage, parent Annick Lacaille, parent Guylaine Thivierge, parent Mélanie Côté, parent Valérie Fugère, parent Karinne Lebel, parent Gaétane Langevin, enseignante Anne Richard Boucher, enseignante Julie Boucher, enseignante Julie Châteauneuf, enseignante Sonia Polisenno, technicienne du service de garde</p> <p>Marilyne Nadeau, parent du public Dominique Brault, parent du public Alain Carpentier, parent du public</p>	
		<p>b) Nomination d'une secrétaire du Conseil d'établissement</p> <p>Il est proposé, par madame Valérie Fugère, que madame Guylaine Thivierge prenne en charge la rédaction des procès-verbaux, et ce, pour toute la durée de l'année scolaire 2013-2014. Madame Thivierge accepte. Il est adopté à l'unanimité que la secrétaire nommée se verra attribuer le montant de 45\$ pour chacun des procès-verbaux rédigés.</p>	Approbation
		<p>c) Présentation des membres</p> <p>Chacun des membres du Conseil d'établissement se présente à leurs collègues.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	3-	<p>Parole au public</p> <p>Le droit de parole du public est expliqué par madame Lucie Durivage. Le public peut, à ce moment précis, prendre la parole pour exprimer aux membres une opinion ou poser une question. Si cela est possible, le Conseil peut répondre sur-le-champ. Toutefois, comme le Conseil n'est pas tenu d'y faire suite dans l'immédiat, il se peut que le retour sur le point en question se fasse lors d'une rencontre ultérieure, afin d'y répondre le plus adéquatement possible. Madame Durivage rappelle aussi que ce droit de parole au public ne se veut, en aucun cas, porteur de débats ou de causes personnelles. Enfin, les représentants du public peut assister à la rencontre du Conseil d'établissement ou quitter après avoir exprimé leurs points, selon leurs désirs.</p> <p>Aussi, il est à noter que les procès-verbaux du Conseil d'établissement, ainsi que les projets d'ordres du jour de la prochaine rencontre seront accessibles sur le site internet de l'école. Dans l'idéal, ces documents devraient être disponibles 48 heures avant la tenue du CÉ.</p> <p>Madame Marilyn Nadeau et monsieur Alain Carpentier se questionnent tous deux quant aux tarifs relatifs aux frais du service de dîneur. De prime abord, madame Nadeau demande des explications en ce qui concerne l'augmentation des tarifs pour le 2e enfant inscrit au service des dîneurs. Madame Sonia Poliseno explique que, suite à une décision des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, le tarif de base a été augmenté de 20\$ (soit de 245\$ au lieu 225\$). De plus, il a été décidé que le tarif familial subirait aussi une augmentation. En ce sens, le premier enfant est à 100% comme pour le deuxième. Le troisième enfant est à 50%, alors que le quatrième est gratuit. Le tarif de base de 245\$ proposé par la C.S.P. passe à 315\$ à l'École de l'Amitié, et ce pour répondre au désir des parents de bénéficier d'un ratio diminué (1/25 au lieu de 1/34). Par ailleurs, les parents se sont prononcés par le biais d'un sondage au printemps dernier.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	3-	<p>Monsieur Carpentier déplore le fait que les parents écotent d'un problème de facturation récurrent. En effet, les parents reçoivent une seule facture où les informations ne sont pas claires. Un seul montant de 315\$ serait facturé au lieu des 3 versements prévus. Madame Poliseno verra à envoyer un communiqué, mais confirme que la correction a déjà été annoncée par le biais de sa boîte vocale.</p> <p>Les parents remarquent que les micro-ondes disponibles à la cafétéria ne semblent pas efficaces. Les enfants se plaignent que leur repas n'est pas à une température adéquate et cela aurait aussi une incidence sur le temps dont ils disposent pour manger. Un parent se dit prêt à s'impliquer pour remédier au problème, par exemple, au moyen d'une campagne de financement visant l'achat de nouveaux micro-ondes. Madame Poliseno assure qu'elle vérifiera l'état des micro-ondes. Aussi, un communiqué sera envoyé aux parents afin de leur recommander de ne pas mettre de repas congelé dans le dîner de leur enfant. En effet, il serait de loin préférable de voir à ce que le repas soit dégelé la veille.</p> <p>Enfin, un parent communique ses inquiétudes par rapport à l'absence de lien d'appartenance de son enfant envers son école. Son enfant, qui en est à sa cinquième année, tend à se détacher de l'école. Les membres du Conseil se pencheront sur le sujet afin de trouver des pistes de solutions.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-02</p>	<p>4-</p>	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé, par madame Valérie Fugère, et est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences, présentation des membres 3. Parole au public- explication de la procédure 4. Adoption de l'ordre du jour 5. Parole à la responsable du service de garde <ol style="list-style-type: none"> 5.1 Retour sur la rencontre des parents utilisateurs du service de garde du 18 septembre 2013 5.2 État des inscriptions à ce jour 6. Mise en candidature et élection à la présidence du CÉ 7. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2013 et suivis 8. Retour sur l'assemblée générale du 11 septembre 2013 et suivis 9. Rôle du CÉ 10. Règles de régie interne- pour adoption <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Heures des réunions du Conseil d'établissement 11. Calendrier des réunions du CÉ 12. Proposition des activités complémentaires- pour approbation 13. Normes et modalités en évaluation – date de la première communication 14. Parole au représentant du comité de parents 15. Parole aux membres <ol style="list-style-type: none"> 15.1 Photos de famille, proposition 15.2 Tirelires « J'ai faim à tous les jours » 15.3 Campagnes de financement, dates à fixer et procédure 15.4 Formation pour les membres du CÉ 15.5 Activité parascolaire 16. Parole à la direction <ol style="list-style-type: none"> 16.1 Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation, suivi 16.2 Dîner de Noël 16.3 Location de la salle 17. Levée de la séance <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
	5-	<p>Parole à la technicienne du service de garde</p> <p>5.1 Retour sur la rencontre des parents utilisateurs du service de garde du 18 septembre 2013</p> <p>Madame Sonia Polisenno affirme qu'environ 15 personnes étaient présentes lors de la rencontre. Celle-ci avait pour but d'expliquer les règles et le fonctionnement du service de garde aux parents utilisateurs. Par la même occasion, madame Polisenno a apporté les explications nécessaires quant à l'utilisation des crochets près du service de garde. En effet, certains parents avaient exprimé leur insatisfaction quant à l'usage de ces crochets, ceci permettant plus facilement la propagation de pédiculose. Madame Polisenno a pu expliquer que leur usage facilitait néanmoins le travail des éducatrices afin d'assurer une meilleure sécurité aux enfants. Ceci évitant aussi des déplacements inutiles, la surveillance est accrue et les déplacements se font plus rapidement et de façon plus sécuritaire.</p> <p>5.2 État des inscriptions à ce jour</p> <p>Madame Polisenno explique qu'il y aura dorénavant 5 groupes au lieu de 4. Cette modification découle d'une hausse du nombre d'inscriptions. Il s'agit en fait d'un passage obligé en vue de respecter le ratio mis en place. Afin d'accueillir le groupe supplémentaire, le local d'art dramatique sera utilisé par le service de garde. Dorénavant, la répartition des groupes est: 1 gr. de maternelle, 1 gr. de maternelle-première année, 1 groupe de première année-deuxième année, 1 groupe de deuxième année-troisième année et, 1 groupe de troisième année- quatrième année-cinquième année-sixième année.</p> <p>Depuis la diminution du ratio élève/groupe au service de garde, on peut remarquer une hausse d'énergie pour tous.</p> <p>Madame Polisenno informe le Conseil du départ d'une éducatrice et, par la force des choses, de l'arrivée d'une nouvelle. Cette dernière était présente aujourd'hui et la transition se passe très bien.</p> <p>Finalement, madame Polisenno confirme que le calendrier pour les journées pédagogiques à venir sera envoyé aux parents d'ici vendredi.</p>	Informations

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-03</p>	<p>6-</p>	<p>6. Mise en candidature et élection à la présidence du Conseil d'établissement</p> <p>Madame Lucie Durivage nous informe qu'il est nécessaire d'officialiser un membre comme président. Celui-ci doit siéger au Conseil d'établissement en tant que représentant des parents. Bien que le poste de vice-présidence ne soit pas obligatoire, il s'avère tout de même utile. En ce sens, un membre parent sera aussi élu au poste de vice-président.</p> <p>Madame Guylaine Thivierge propose madame Valérie Fugère au poste de présidente du Conseil d'établissement.</p> <p>Madame Valérie Fugère accepte.</p> <p>Madame Valérie Fugère propose madame Guylaine Thivierge au poste de vice-présidente:</p> <p>Madame Guylaine Thivierge accepte.</p> <p>ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation au poste de président et de vice-président du Conseil d'Établissement de l'école, pour une durée de 1 an:</p> <p>Il est proposé, par Lucie Durivage, et résolu:</p> <p>QUE les personnes suivantes soient élues présidente et vice-présidente du Conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an:</p> <p>Valérie Fugère (présidente)</p> <p>Et</p> <p>Guylaine Thivierge (vice-présidente)</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
	6-	<p>6 Mise en candidature et élection à la présidence du CÉ (suite)</p> <p>Madame Hébert vérifie auprès de Valérie Fugère si celle-ci demeurera substitut au comité de parent. Mylène Rondeau devait être représentante au Comité de parents, mais a dû démissionner du CÉ. Madame Fugère confirme qu'elle conserve son poste de substitut, mais qu'un autre parent devra être représentant du Comité de parents.</p> <p>Madame Mélanie Côté se propose comme représentant du Comité de parents.</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>	Information
Résolution #CÉ 13/14-04		<p>Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2013 et suivis</p> <p>Il est demandé, par les membres, de modifier le point suivant:</p> <p>- La modification de la date, soit le 11 juin 2013 et non le 14 mai 2013.</p> <p>L'adoption du procès-verbal est proposée par Madame Guylaine Thivierge.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p> <p>Suites au procès-verbal du 11 juin 2013</p>	Adoption
	7-	<p>Madame Gaétane Langevin s'informe de la démarche à suivre afin de combler les places libres de membres du Conseil d'Établissement, en tant que membre de la communauté. Madame Lucie Durivage explique que, pour être élu, un membre de la communauté peut se proposer aux membres du Conseil, ou encore, le Conseil peut proposer quelqu'un de la communauté. Théoriquement, le parent d'un enfant de l'école ne peut siéger en tant que membre de la communauté, mais, comme la Loi sur l'instruction publique (LIP) ne s'y oppose pas, cela peut être toléré. Les membres suggèrent les dames du Comptoir d'entraide de St-Jean-Baptiste; mesdames Maryse Pinsonneault et madame Thérèse Chabot. Madame Sylvie Hébert communiquera avec elles afin de savoir si elles sont intéressées par ce poste. Dans le cas d'un refus de l'une d'elles, madame Hébert fera la demande à madame Gisèle Robert.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	7-	<p>Suivi (suite):</p> <p>En ce qui concerne le suivi de la demande d'interdiction de stationner sur la rue Bédard, madame Sylvie Hébert informe les membres qu'un parent lui a dit s'être présenté à la municipalité, qui lui aurait dit que l'école était tenue responsable d'entreprendre les démarches à cet effet. Madame Hébert a communiqué avec la municipalité qui affirme ne pas avoir, en sa possession, le rapport du Sergent Tremblay. Aussi, madame Hébert mentionne avoir reçu un courriel provenant de la municipalité. Il semblerait que ce serait la commission scolaire qui se serait opposée à l'interdiction de stationner sur la rue Bédard, afin d'éviter que les voitures circulent dans le stationnement de l'école. Madame Hébert attend une réponse de monsieur Richard Pondzius à cet effet.</p> <p>Madame Valérie Fugère affirme avoir obtenu l'information suivante; la demande d'interdiction de stationner de la rue Bédard serait sous la juridiction de la municipalité. En ce qui concerne les démarches à faire afin d'instaurer un sens unique dans la rue servant de débarcadère aux autobus, il est d'abord nécessaire de vérifier à qui appartient ce tronçon de route. Monsieur Pondzius vérifiera.</p> <p>Finalement, pour le passage piétonnier de la route 227, les démarches doivent être faites auprès du Ministère des Transports. À cet effet, madame Annick Lacaille s'informerait auprès de résidents ayant déjà amorcé des démarches à cette intention.</p> <p>Le budget alloué au Conseil d'Établissement n'est pas encore clairement établi. Toutefois, on peut en connaître le montant approximatif, soit celui de 300\$ auquel on ajoute 0.50\$/élève.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	8-	<p>Retour sur l'assemblée générale du 11 septembre 2013 et suivis</p> <p>Madame Hébert nous informe qu'un nombre considérable de parents étaient présents. Ceux-ci semblent avoir été satisfaits des nouvelles campagnes de financement qui seront offertes cette année.</p> <p>En ce qui concerne le projet robotique, madame Hébert a effectué d'autres vérifications à la demande des parents. En effet, le matériel nécessaire à un tel projet est disponible dans le secteur. Toutefois, après vérification auprès de madame Nancy Sirois, cette dernière a confirmé, qu'en aucun moment, l'École de l'Amitié n'a déboursé un montant pour l'achat de ce matériel. Il s'agissait d'un projet qui ne s'est jamais vraiment concrétisé. Madame Hébert explique avoir transmis l'information aux enseignants actuels, en plus d'avoir mis à leur disposition un vidéo où on peut voir le projet robotique. Madame Hébert a aussi fait part aux enseignants de l'intérêt que les parents ont démontré face à un projet de ce genre, mais, cela demeure un libre choix</p>	Information
	9-	<p>Rôle du Conseil d'Établissement</p> <p>Madame Hébert nous fait un résumé du rôle du CÉ, tel qu'expliqué lors de l'assemblée générale. .</p> <p>- Il est composé de cinq parents, de quatre enseignants, d'un représentant du service de garde et d'une possibilité de deux membres représentants la communauté.</p> <p>De plus, le Conseil d'établissement;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopte le budget annuel de l'école • Adopte la convention de gestion et de réussite éducative • Approuve la grille-horaire • Approuve la politique d'encadrement • Approuve les règles de conduite • Adopte le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation • Informe la communauté • Approuve les modalités d'application du régime pédagogique • Approuve la programmation des activités pédagogiques • Approuve la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particulier. 	Information

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution CÉ 13/14-05	10-	<p>Règles de régie interne</p> <p>Point reporté à la prochaine séance du Conseil d'Établissement</p> <p>10.1 Heure des réunions du Conseil d'Établissement</p> <p>Les membres expriment leur désir de terminer les séances à 21h15.</p> <p>Pour ce faire, il est proposé, par madame Lucie Durivage, d'encadrer davantage le point parole au public, afin de respecter le délai alloué. Aussi, il est proposé, par madame Julie Châteauneuf, de débiter la séance à 19h20.</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>	Adoption
Résolution CÉ 13/14-06	11-	<p>Calendrier des réunions du Conseil d'Établissement</p> <p>Madame Sylvie Hébert suggère la date du 23 octobre pour tenir la prochaine séance du Conseil. Le calendrier des autres séances sera établi à la prochaine séance.</p> <p>Il est proposé, par Anne Richard-Boucher, et résolu:</p> <p>QUE la prochaine séance du CÉ aura lieu le 23 octobre 2013 à 19h20</p> <p>et</p> <p>QUE le projet de calendrier des réunions du CÉ pour l'année scolaire 2013-2014 sera présenté lors de la séance du 23 octobre 2013.</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution 13/14-07	12-	<p>Propositions des activités complémentaires:</p> <p>Les membres consultent le document "Planification 2013-2014 des activités complémentaires".</p> <p>Il est proposé, par madame Annick Lacaille, et résolu:</p> <p>QUE les sorties éducatives soient approuvées, tel que présenté.</p> <p>Adoptées à l'unanimité.</p> <p>Madame Sylvie Hébert avise les membres que les parents recevront une seule facturation pour l'ensemble des activités éducatives de leur enfant. Dans le cas où le parent ne s'acquitterait pas de cette facture avant la première sortie prévue au calendrier, il devra néanmoins payer cette activité, à défaut de quoi, son enfant s'en verra refuser l'accès.</p> <p>Madame Anne Richard-Boucher demande si ses élèves pourront, encore une fois cette année, bénéficier des profits de la campagne de financement propre à leur classe, en vue de diminuer la facture de leur voyage à Québec. Le Conseil n'y voit pas d'inconvénient. Toutefois, il sera nécessaire de statuer si cela sera effectif pour toutes les campagnes de financement, lors d'une séance ultérieure.</p>	Approbation
	13-	<p>Normes et modalités en évaluation-date de la première communication</p> <p>Madame Sylvie Hébert nous informe que la première communication se fera aux environs du 15 octobre 2013.</p>	Information
	14-	<p>Parole au représentant du comité de parent</p> <p>À ce jour, une seule séance extraordinaire a eu lieu. Celle-ci avait pour but l'élection du commissaire.</p>	Information
	15-	<p>Parole aux membres</p> <p>15.1 Photos de famille, proposition</p> <p>Madame Hébert fera parvenir, aux membres, le courriel d'informations quant à la tenue d'une séance de photo, proposée par Jocelyn Girard. Un retour sera fait lors de la prochaine séance du Conseil d'Établissement.</p>	Information
Résolution #CÉ 13/14-08		<p>15.2 Tirelires "J'ai faim tous les jours"</p> <p>Madame Sylvie Hébert demande aux membres de se prononcer sur notre association avec cette cause. Cette année, 5 enfants de notre école recevront 5 repas/semaine, par le biais de cet organisme. Les parents seront libres de participer ou pas à cette collecte à l'Halloween. Un petit rappel sera fait au responsable, afin qu'il nous fasse parvenir suffisamment de tirelires cette année.</p>	Approbation

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>Parole aux membres (suite)</p> <p>Il est proposé, par madame Anne Richard-Boucher, et résolu:</p> <p>QUE l'organisme "J'ai faim tous les jours" sera appuyé par l'école cette année.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p> <p>15.3 Campagnes de financement, dates à fixer et procédures</p> <p>Madame Valérie Fugère prendra soin de communiquer à nouveau avec la compagnie Humeur pour la vente de chocolat. Celle-ci aura lieu en avril pour concorder avec le temps de Pâques.</p> <p>Les campagnes de financement des Fromages d'ici et des Savons d'Aurélié se feront vers le 1er novembre afin que les commandes soient reçues avant Noël.</p> <p>15.4 Formation pour les membres du CÉ</p> <p>Madame Sylvie Hébert se chargera de faire parvenir par courriel aux membres, les informations sur les formations proposées aux membres. Si quelqu'un est intéressé par les formations proposées, il n'aura qu'à en aviser la direction.</p> <p>15.5 Activité parascolaire</p> <p>Madame Guylaine Thivierge nous fait part d'un projet d'activité parascolaire, qui pourrait être offert aux élèves de l'école. Il s'agit de l'organisme Profaqua, qui propose des activités scientifiques aux enfants. La cafétéria pourrait peut-être accueillir ce genre d'activité. Madame Thivierge communiquera avec Profaqua afin d'obtenir davantage d'informations avant le prochain CÉ.</p>	Information
Résolution #CÉ 13/14-09	16-	<p>Parole à la direction</p> <p>16.1 Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation, suivi</p> <p>Ce point est remis à la prochaine séance.</p> <p>16.2 Dîner de Noël</p> <p>Madame Hébert nous informe que, cette année, Mario propose d'offrir son dîner de Noël aux élèves et à leur famille. Il offrirait son repas au coût de 5\$ pour les enfants de l'école et de 6\$ pour les autres. Mario soumet 2 dates possibles pour la tenue de son dîner, soit le 13 ou le 17 décembre 2013.</p> <p>Il est proposé, par madame Julie Boucher, et résolu:</p> <p>QUE le dîner de Noël soit proposé au coût de 5\$ pour les enfants de l'école et de 6\$ pour les autres, la date demeure à confirmer.</p> <p>16.3 Location de salle</p> <p>Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.</p>	Approbation

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution CÉ 13/14-10	17-	Levée de la séance Il est proposé par madame Gaëtane Langevin et résolu: Que la séance soit levée à 21h50. Adoptée à l'unanimité.	Adoption

Valérie Fugère
Présidente

Sylvie Hébert
Directrice

Guyaine Thivierge
Secrétaire